

Risques liés à la perte d'indépendance du médecin, notamment dans le cadre de réformes où l'État ou les mutuelles renforcent leur contrôle sur les actes médicaux

1. Atteinte à la qualité des soins

- Individualisation des soins compromise : Le médecin ne pourrait plus adapter le traitement aux besoins spécifiques du patient, étant contraint par des protocoles ou des limitations administratives.
- Médecine standardisée : La perte d'autonomie favorise une approche "usine", déshumanisée, centrée sur la rentabilité plutôt que sur le soin.

2. Atteinte à la déontologie médicale

- Conflit entre devoir médical et contraintes administratives : Le médecin pourrait être contraint de choisir entre ce qu'il estime juste pour son patient et ce qu'on lui autorise à faire.
- Risque d'instrumentalisation : Si les prescripteurs deviennent de simples exécutants d'une politique de santé centralisée, leur rôle de protecteurs de la santé publique est affaibli.

3. Atteinte au secret médical et à la relation de confiance

- Moins de confidentialité : Une médecine administrée peut impliquer un partage de données excessif avec des structures non cliniques.
- Perte de confiance du patient : Le patient pourrait penser que le médecin agit sous influence ou obéit à une logique budgétaire au lieu de défendre ses intérêts.

4. Frein à l'innovation et à la recherche clinique

- Découragement des pratiques nouvelles : L'impossibilité de sortir d'un cadre imposé empêche d'expérimenter ou de personnaliser la prise en charge.
- Médecins découragés : Moins d'autonomie = moins de motivation = départ vers d'autres pays ou secteurs.

5. Risque d'appauvrissement du système de soins

- Fuite vers le privé ou à l'étranger : Si l'indépendance disparaît, les praticiens les plus expérimentés chercheront un environnement plus libre.
- Pénurie médicale accrue : La perte d'attractivité du métier accentue le manque de médecins, surtout dans les zones rurales.

6. Glissement vers une médecine à deux vitesses

- Patients qui le peuvent iront vers des praticiens encore libres (souvent hors convention ou à l'étranger).
- Creusement des inégalités : Les plus fragiles subiront une médecine contrainte, tandis que les plus aisés paieront pour garder un médecin réellement indépendant.